

CONSIGNES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES DES ORAUX D'ADMISSION CONCOURS LSH

Ces consignes sont importantes. Lisez-les attentivement dès que vous les aurez reçues.

Toute infraction à ces consignes est susceptible de donner lieu à des sanctions.

1.1 A votre arrivée à l'ENS de Lyon

Il vous est conseillé d'arriver environ **30 minutes avant l'heure de tirage des sujets**.

Vous présenterez votre convocation ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité à **l'accueil du concours** (hall Descartes). Le personnel vous renseignera sur le lieu de la salle de tirage de votre épreuve. Vous vous rendrez ensuite devant celle-ci.

RETARD DU CANDIDAT

Vous serez autorisé(e) à être interrogé(e) dans les conditions ci-après :

- Le retard n'excède pas la durée de préparation de l'épreuve : vous serez autorisé(e) à être auditionné(e) ; cependant la durée de préparation sera diminuée du temps de retard.
- Vous vous présentez à l'heure de passage : vous serez interrogé(e) sans préparation.

- Vous vous présentez après l'heure de passage : vous ne serez pas autorisé(e) à passer cette épreuve mais vous pourrez continuer à concourir.

En cas de retard dû à un cas de force majeure dûment justifié, vous avertissez le service Admission et concours de l'ENS de Lyon à l'adresse mail suivante admission.concours@ens-lyon.fr. Les consignes adéquates vous seront alors communiquées.

1.2 Déroulement des épreuves

1.2.1 Tirage

Lors de votre entrée dans la salle de tirage vous devrez présenter une pièce d'identité en cours de validité avec photo. Si vous ne pouvez présenter une pièce d'identité avec photo, vous serez interrogé(e) à titre conservatoire et serez invité(e) à présenter le document lors d'une prochaine épreuve.

Si le dernier jour d'interrogation, vous n'avez toujours pas prouvé votre identité, vous devrez le faire sous 24 h, sous peine d'être exclu(e) du concours.

Aucun parent, ami ou professeur ne doit pénétrer dans la salle de tirage.

Le sujet est tiré en une seule fois. Il n'est pas possible de l'échanger avec un autre. Si l'épreuve vous donne le choix entre plusieurs sujets, ce choix devra être fait en salle de préparation.

Les modalités de tirage sont propres à chaque épreuve.

Selon l'épreuve, **le livre ou la carte** mentionnée sur votre sujet vous sera délivré. Nous vous rappelons l'interdiction d'écrire sur le livre et la carte.

Vous serez ensuite accompagné(é) de la salle de tirage en salle de préparation par un **apparaiteur**. Lors de vos déplacements avec un apparaiteur il vous est interdit de parler à quiconque.

1.2.2 Préparation

Matériel et sorties autorisés :

Vous devrez ranger toutes vos **affaires personnelles** ainsi que votre téléphone portable et montre connectée éteints dans votre sac fermé et le déposer à l'entrée de salle de préparation.

Il est interdit de parler ou de vous déplacer pendant la préparation. Levez la main, en silence, si vous avez besoin de feuilles de brouillon supplémentaires. Si vous avez besoin de quoi que ce soit, levez la main jusqu'à ce qu'un surveillant vienne à vous. **Accompagnement aux toilettes** : vous devrez laisser vos affaires (cartables, sacs, téléphones, ...) dans la salle de préparation ou à l'appariteur avant d'entrer dans les toilettes.

Il est interdit de porter **un couvre-chef**. Vous devez l'enlever pendant les épreuves ou vous soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de fraude.

Il est interdit d'utiliser **un casque ou des écouteurs**. Les casques anti-bruits sont uniquement autorisés dans le cadre d'un aménagement d'épreuve. **Seuls les bouchons d'oreilles en mousse** sont autorisés.

Utilisez uniquement les feuilles de **brouillon** fournies dans la salle de préparation.

Les usuels

Selon l'épreuve préparée, vous aurez à votre disposition des usuels (cf. **annexe 1**).

Les aménagements d'épreuves

Si vous composez sur ordinateur, votre travail sera imprimé à l'issue de la préparation.

1.2.3 Passage

Vous serez accompagné(e) à la salle de passage par un **appariteur**.

Si un jury est en retard, vous devrez patienter dans le couloir, près de la salle de passage avec l'appariteur. Vous ne pourrez plus consulter vos notes de préparation ni communiquer avec quiconque.

Les épreuves orales d'admission sont publiques dans la limite du bon fonctionnement des épreuves. [Arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux Ecoles normales supérieures (article 8)].

Nota : Vous avez le droit de décider si vous acceptez le public ou non au moment du passage.

Vous devez **présenter une pièce d'identité au jury**. Tout défaut de présentation de ce document fait l'objet d'un rapport, signer le tableau de passage et informer le jury du sujet sur lequel il passe.

La durée de l'interrogation, ou temps de passage, est celle prévue par la réglementation propre à chaque épreuve :

EPREUVES	TEMPS DE PREPARATION	TEMPS DE PASSAGE
En général	1 heure	30 minutes
Explication d'un texte littéraire	1 heure	30 minutes
Approches des Sciences Humaines	1 heure	25 minutes
Histoire		30 minutes
Philosophie		
Etude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme	1 heure 30	30 minutes
Cinéma	3 heures	1 heure
Histoire des arts et Théâtre	2 heures	1 heure
Musique : interprétation + entretien	Sans préparation	30 minutes
Ecriture musicale	2 heures	15 minutes
SES (Economie, Sociologie, Histoire, Mathématiques)	1 heure	30 minutes
Géographie (SH)	1 heure 30	30 minutes

À la fin de l'épreuve, Vous rendez au jury le sujet, ainsi que les ouvrages et documents utilisés pendant la préparation.